

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon
Commune de **DANNEMARIE SUR CRETE**



ANNEE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2022 – Annule et Remplace

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à vingt heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (**15 membres en exercice**) se sont réunis, après convocation en date du 06 septembre 2022, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Présents : 11

Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoît COELO – Grégory PAUL – Mathilde REMY (épouse COURTOIS)

Procurations : 1 : Marie-Thérèse FIGUET a donné procuration à Jean-Luc BARBIER

Absents excusés : Estelle ECARNOT **Absents** : Laili AKIDI, Vincent LEGUYON,

Nombre de Votants : 12

Préambule

- Contrôle du quorum :
- Désignation du secrétaire de séance : Grégory PAUL

Ouverture de la séance à 20H00

DELIBERATION 2022 09 13- 42**Délibération Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours à GBM**

Le maire de DANNEMARIE-SUR-CRETE expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (CU GBM), il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

ou

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Il a été réalisé les opérations suivantes :

- « Aménagement de sécurité et renforcement des voiries rue des Esserteux et des Chanets », « Aménagement du quartier de l'église » et « Rénovation de l'éclairage public » réalisées dans le cadre d'opérations de voirie engagées fin 2018 par la commune et finalisées par GBM.
- « Rue du Quetis » dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordé pour le secteur concerné.

Les opérations sont maintenant terminées et soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

par 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de chaque opération citée ci-dessus, fonds de concours dont le montant est arrêté à ce jour à **223 825,10 € HT**.

Autorise le maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la CUGBM.

Le secrétaire de séance, Grégory PAUL

Le maire, Sébastien PERRIN

